DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 51
EPICERIE SOLIDAIRE ESOPE 63

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention suivante :

BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE : 20 000 euros

La présente délibération a pour objet la demande de soutien de la Ville par la Banque Alimentaire Auvergne pour la pérennisation de l'épicerie sociale et solidaire Esope 63, ouverte en mars 2018 à Clermont-Ferrand.

Cinq associations (Secours catholique, Emmaüs, Armée du salut, Entraide d'Auteuil et Entraide protestante) ont fondé en 1984 la première structure française « Banque Alimentaire de Paris et de l'île de France pour la lutte contre la faim » sur le modèle de la banque alimentaire américaine créée en 1967. Ces banques alimentaires ont toutes été fondées sur des principes qui régissent aujourd'hui encore le quotidien des 79 Banques Alimentaires et les 23 antennes en France : la lutte contre le gaspillage, le partage, le don, la gratuité, le bénévolat et le mécénat. 33 ans après leur création se sont plus de 1 900 000 personnes qui bénéficient de cette aide chaque année.

L'étude menée sur la précarité des étudiants dans le bassin clermontois estime qu'environ 1 500 étudiants sont concernés par un projet d'épicerie sociale et solidaire telle qu'Ésope 63. Les bénéficiaires d'une telle structure peuvent réaliser des achats de produits alimentaires (sec et frais) ou de produits d'hygiène, contre une participation financière correspondant selon les cas à 10% à 20% du prix commercial usuel. En moyenne, les bénéficiaires réalisent une économie pouvant atteindre 190 euros par mois sur leur budget, ce qui leur permet au quotidien de se nourrir convenablement et de répondre à leurs difficultés financières.

559 étudiants étaient inscrits fin septembre (contre 250 l'année précédente) et 105 tonnes de nourriture ont été distribuées (contre 29 l'année précédente). Cette fréquentation est une nouvelle fois supérieure au prévisionnel présenté lors de la naissance du projet et nécessite la mise en place de circuits de collecte supplémentaires, de redistribution au niveau régional et surtout d'achat de denrées pour répondre aux besoins.

Actuellement, l'épicerie fonctionne avec une personne en CDI, 2 contrats d'insertion, un service civique et 50 bénévoles ; au vu de l'activité générale, l'embauche d'un CDI supplémentaire est envisagée.

La demande de la Banque Alimentaire Auvergne auprès de la Ville de Clermont-Ferrand porte sur une reconduction de son soutien à hauteur de 20 000 euros.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 DEC. 2019

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Enseignement supérieur, la Recherche,
la Vie étudiante et aux Relations internationales,

Jérôme AUSLENDER